

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 18 février 2020**

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents :

Guy JOUCLAS, Christian FOURNIER, Evelyne DUFOUR, Josette DEVAL, Pascal GOERTZ, Caroline LENGAGNE, Corinne KNOEDERER, Oswaldo MARIA, Sophie ROUQUIÉ, Roger VIALLE, Christelle VIBOUD.

Votants : 11

Excusés : Vincent MALIQUE

Absents : Damien GELIS, Dave FERREIRA CAMPOS

Secrétaire de séance : Sophie ROUQUIÉ

**Délibération n°1. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et développement Informatique » (AGEDI)**

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., d'approuver le passage de Syndicat Mixte Fermé en syndicat Mixte Ouvert, d'approuver la modification de l'objet du syndicat, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

**Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n°2. Vente d'une portion d'un chemin rural « Mas de Gindrou »**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la SCI L'Oustal SL d'acheter le chemin communal qui rase sa maison mais qui n'est plus utilisé, ni entretenu par la commune, le passage se faisant sur un autre chemin également communal. Les frais (bornage, géomètre, notaire, frais accessoires, ...) seront à la charge de l'acquéreur. Compte tenu de la nature de la cession, une enquête publique sera diligentée sur la commune.

**Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n°3. Création d'une servitude de passage sur la parcelle n° 1012.**

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de Monsieur Sarrail, demeurant au « Pech de l'Eglise », qui a des difficultés d'accès à sa propriété. L'accès prévu au départ lors du dépôt du PC, s'avère quasiment impossible du fait de la topographie du terrain. Monsieur Sarrail demande l'accès en traversant la partie communale. Dans ce cas une servitude de passage sera accordée au propriétaire qui aura la charge de réaliser et d'entretenir ce passage. Une participation de 100 € sera demandée et les frais de notaires, de géomètre, et

tous les frais annexes seront à la charge du pétitionnaire. L'accès en question d'une largeur de 3,50 m sera positionné en limite de la parcelle voisine section B N°1011.

**Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n°4. Subvention à l'association « Deux mains pour demain ».**

Cette association demande un aide financière de 100 € pour leur fonctionnement. Quelques élus estiment que ça n'est pas aux communes de palier aux manquements de l'état.

Pour : 0

Contre : 11

S'abstient : 0

**Délibération n°5. Avenants pour le marché public église.**

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avancement des travaux de l'église qui seront achevés fin février. Des travaux supplémentaires ont été réalisés.

Lot N°1 Séchet (maçonnerie) : 4734,72 € TTC

Lot n°2 Izard (charpente) : 2040 € TTC

**Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération N°6. Approbation du CA 2019, du compte de gestion et l'affectation du résultat.**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		197 472.22		178 176.26		375 648.48
Opérations exercice	117 840.72	182 233.81	312 373.94	373 907.68	430 214.66	556 141.49
<b>Total</b>	117 840.72	379 706.03	312 373.94	552 083.94	430 214.66	931 789.97
Résultat de clôture		261 865.31		239 710.00		501 575.31
Restes à réaliser	400 341.86	60 919.00			400 341.86	60 919.00
<b>Total cumulé</b>	400 341.86	322 784.31		239 710.00	400 341.86	562 494.31
<b>Résultat définitif</b>	77 557.55			239 710.00		162 152.45

Approbation du CA 2019

Pour : 10

Contre : 0

S'abstient : 1

Approbation du Compte de gestion du receveur

Approuvé à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Il est demandé aux conseillers de donner leurs disponibilités pour constituer le tableau des présences pour les élections municipales.

La séance est levée à 21h10